



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



14061826

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONS

03 MARS 2014

Greffe

Dénomination : **SAGR LA COURT' AGRI**

Forme juridique : SAGR

Siège : Rue des Combattants, 122 à 7070 Mignault

N° d'entreprise : 0863.232.692

Objet de l'acte : **Assemblée générale extraordinaire - Augmentation de capital Art 537**

Le 30 janvier 2014, s'est tenue au siège de la SAGR LA COURT' AGRI, Rue des Combattants, 122 à 7070 Mignault, une assemblée générale extraordinaire.

La séance est présidée par Monsieur De Theux de Meylandt Damien, associé gérant.

Tous les associés sont présents

Objet de l'acte : Incorporation des réserves au capital Art 537 al 1er CIR

L'an 2013, le 5 décembre, au siège social, s'était tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société Agricole La Court' Agri, ayant son siège social Rue des Combattants, 122 à 7070 Mignault, numéro d'entreprise BE 0863.232.692, décidant la distribution du dividende dans le cadre de l'Article 537 al 1er CIR pour un montant brut de 70.000,00 eur avec paiement d'un précompte mobilier de 10%, soit 7.000,00 eur

Résolution : Incorporation au capital :

L'assemblée ici présente décide à l'unanimité d'incorporer le montant net total des réserves distribuées en exécution de la résolution qui précède, soit 63.000,00 euros, au capital social, pour ainsi le porter de 76.500,00 euros à 139.500,00 euros, par la création de 630 parts sociales nouvelles à répartir aux associés au prorata de leur apport du dividende net en augmentation de capital.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Fait à Mignault, le 30 janvier 2014

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/03/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature